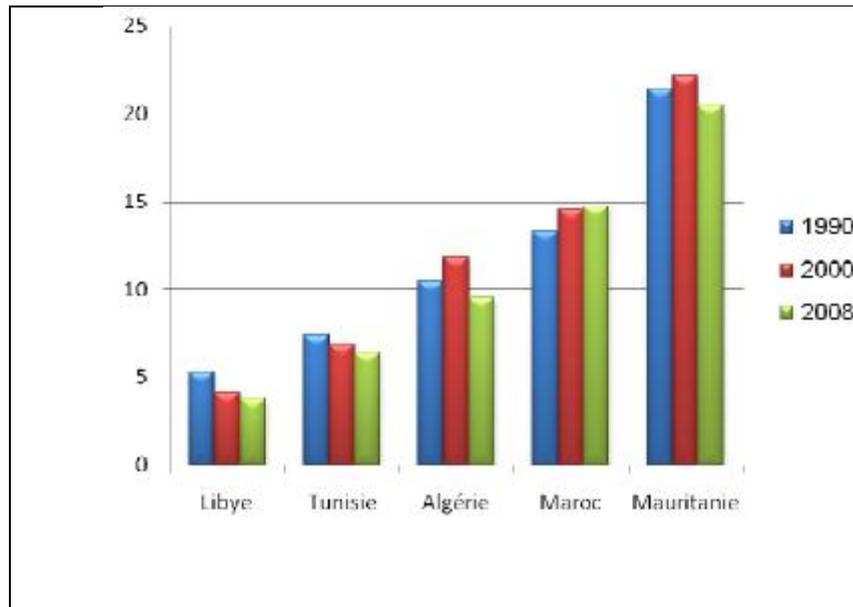

La relation entre les dépenses publiques et la pauvreté pour certain pays

3.1-La pauvreté dans les économies de l'UMA

La pauvreté se définit comme étant l'insuffisance de ressources matérielles et de ressources intangibles. Elle est généralement considérée comme un phénomène multidimensionnel. La dimension pécuniaire est la plus fréquemment prise en compte. La pauvreté pécuniaire ou de revenu résulte d'une insuffisance de ressources, et est estimée au moyen de seuils de pauvreté. Elle touche principalement les pays en développement, mais elle existe également dans les pays développés. Qatar et United Arab Emirates sont deux pays touchés par la pauvreté malgré qu'elles présentent un indicateur de développement humain très élevé dont la valeur respectif 0,910 et 0,903 en 2007.⁸⁷

Figure (I.8) : Pauvreté (% de la population) des pays du Maghreb

⁸⁷ BESBES Lobna1, BOUJELBENE Younes, *Croissance économique, inégalité et pauvreté : Cas Des pays de l'UMA*, 6ème colloque international « Stratégies de développement : Quel chemin parcouru ? Quelles réponses face aux nouvelles contraintes économiques et climatiques? Le 21-23 juin 2010, Hammamet (Tunisie), P04.



Source : Banque Mondiale sur les indicateurs de développement mondiale de 2008.

Le graphique montre que la pauvreté évolue selon les pays dans les années 1990, 2000 et 2008. En fait, la Libye a connu pendant ces années un taux de pauvreté faible par rapport aux autres pays du Maghreb essentiellement la Mauritanie. Cette dernière est l'un des pays admissibles à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)⁸⁸

Tableau (I. 8) : Pauvreté dans quelques pays de l'UMA, calculée sur la base des seuils

Nationaux et internationaux, 1995-2007.

⁸⁸ La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) est le guichet par lequel le FMI accorde des prêts assortis de faibles taux d'intérêt aux pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRP reposent sur des stratégies globales d'allègement de la pauvreté qui sont pilotées par les pays.

Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

	Seuil national : indice numérique (en pourcentage) ³			Seuil international : indice numérique		
	Tous les secteurs	Pauvreté urbaine	Pauvreté rurale	USD 1,25 par jour	USD 2,00 par jour	USD 2,50 par jour
Tunisie						
1995	7,6	3,6	13,9	6,48	20,37	29,69
2000	4,1	1,6	8,3	2,55	12,8	21,05
2007	3,9	1,4	7,6	2,6	12,8	20,07
Algérie						
1995	14,1	9,0	19,0	6,61	23,82	36,9
2000	12,1	10,3	14,7	6,79	23,5	35,03
2007	11,9	11,2	13,5	6,8	23,6	22,6
Maroc						
1998/1999	19,0	12,0	27,2	6,76	24,4	35,9
2000/2001	14,2	7,9	22,0	6,25	24,31	36,04
2006/2007	12,0	4,8	14,5	2,5	13,95	24,0
Mauritanie						
2007	25,3	23,8	35,4	8,2	31,1	46,3

Source: Base de données de la banque mondiale sur les indicateurs de développement mondial de 2008.

Le tableau montre que la pauvreté rurale dans les pays de l'UMA est élevée par rapport à la pauvreté urbaine. La pauvreté rurale est en fait accentuée par le manque de terre, l'absence de culture, le manque d'accès à l'éducation et à la santé et le manque de bétail. Tandis que la pauvreté en milieu urbain est liée au faible niveau de développement des villes et à l'insuffisance dans l'offre des infrastructures de base et de lotissements viabilisés à usage d'habitation.

Le tableau présente aussi une comparaison du nombre de pauvres sur la base de différents seuils de pauvreté, soit 1,25, 2,00 et 2,50 dollars de PPA par jour qui met en évidence une très forte concentration de la population démunie. En fait, 10% de Marocains ont des niveaux de consommation qui ne dépassent pas de plus de 50 cents par jour le seuil international de 2 dollars, ce qui donne à penser qu'ils sont très vulnérables avec les chocs économiques. Aussi, il est essentiel de mentionner que la Mauritanie est le pays le plus pauvre car la proportion des personnes qui sont au dessous de 2,50 dollars est très élevée.⁸⁹

Tableau (I. 9): Indicateurs de développement humain

Pays	Libye	Tunisie	ALGERIE	Maroc	Mauritanie
------	-------	---------	---------	-------	------------

⁸⁹ BESBES Lobna, BOUJELBENE Younes, *Croissance économique, inégalité et pauvreté : Cas Des pays de l'UMA*, juin 2010, OP CIT, P04.

Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

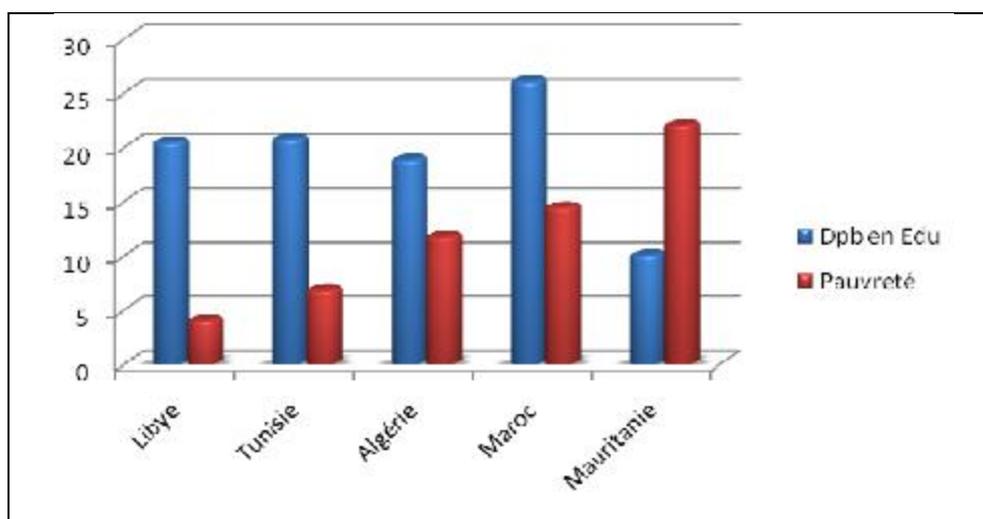
Rang mondial	55	98	104	130	154
Valeur IDH EN 2007	0.847	0.769	0.754	0.654	0.520

Source: PNUD (2009).

Le tableau montre que la Tunisie a encore du chemin à faire en matière de développement humain. Elle se situe au 98 e rang seulement sur la liste annuelle récemment publiée par la PNUD en 2009.

La pauvreté peut être influencée aussi par les dépenses publiques en éducation. En fait, le graphique ci-dessous montre la relation entre les dépenses publiques en éducation et la pauvreté pour les pays de l'UMA en 2008. La Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc présentent une proportion élevée des dépenses publiques en éducation par rapport aux dépenses totales de l'Etat ce qui permet la réduction de la pauvreté car l'éducation dans ces pays constitue un facteur potentiel de croissance économique.

Figure (I. 9): Dépenses publiques en éducation et pauvreté



Source: Banque Mondiale sur les indicateurs de développement mondiale de 2008.

Le nombre d'élèves qui terminent le cycle de l'enseignement primaire est en augmentation et la demande pour les niveaux supérieurs d'enseignement augmente également. Ainsi, les dépenses publiques consacrées à l'éducation représentent une hausse ce qui entraîne une diminution de la pauvreté dans ces économies.⁹⁰

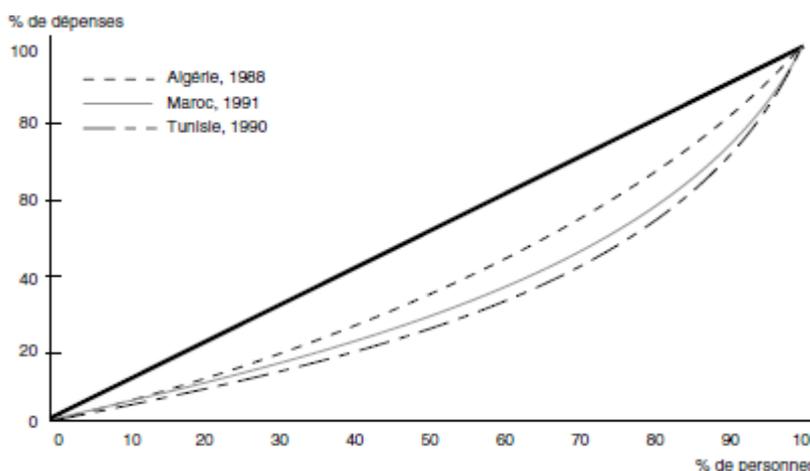
Tableau (I. 10) : Indicateurs de la distribution sociale des dépenses de consommation

Indicateurs de l'inégalité	Algérie		Maroc		Tunisie	
	1980	1988	1985	1991	1985	1990
Dépense moyenne	3 123	8 873	3 623	6 780	471	716
Dépense médiane	—	6 649	2 659	5 064	360	542
Coefficient-variation	—	1,22	1,71	1,27	—	1,21
Part des 10% supérieurs	—	31,70	31,70	30,80	33,90	30,50
Part des 10% inférieurs	—	2,80	2,90	2,70	2,20	2,30
Rapport inter-décile	—	11,50	12,30	11,40	15,40	13,20
Coefficient Gini (%)	—	37,80	40,80	39,30	43,40	40,10

Sources: Banque Mondiale, 1993; Maire et al., 1994.

Environ 50 % du panier du Magrèbin moyen sont constitués de produits céréaliers. Cette importance relative des céréales connaît cependant une baisse à un rythme différencié selon les pays.

Figure (I. 10): Courbes de concentration des dépenses des pays maghrébins



Sources : Banque Mondiale, 1993 ; Maire et al, 1994.

⁹⁰ Mohamed Doudich, *Distribution et tendance comparées de la demande alimentaire dans les pays maghrébins : quels enseignements pour la politique agricole au Maghreb ?*, Direction de la Statistique, Rabat (Maroc), 2000, P326.

La baisse de la consommation des céréales est essentiellement compensée par les légumes et les matières grasses dans les trois pays, ainsi que par les fruits frais en Tunisie et les produits laitiers en Algérie. Parallèlement à cette diversification de la consommation en légumes ET matières grasses, l'acquisition des produits animaux a connu un développement relativement modéré.

3.2-Maroc

Le Maroc est un pays à économie intermédiaire et ouvert sur le marché international. Il est lié par des accords de libre échange conclus avec l'Union Européenne, quelques pays arabes (Tunisie, Egypte, Jordanie), la Turquie et plus récemment, les Etats-Unis d'Amérique.

Le pays a connu depuis dix ans une croissance moyenne d'environ 4 %, qui devrait s'accélérer d'ici à 2010 grâce aux réformes structurelles engagées.

Le développement économique du Maroc reste dépendant le développement du milieu rural. Le dernier rapport de la Banque Mondiale (Agriculture au service du développement), rapporte clairement que « le rapide accroissement des disparités entre les, revenus ruraux et les revenus urbains et la persistance d'une extrême pauvreté rurale sont les principales causes des tensions sociales et politiques ».

La Commission Européenne et le Royaume du Maroc ont élaboré ensemble une stratégie de la coopération qui consiste en particulier à appuyer le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural de l'INDH. Cet Appui s'inscrit en complémentarité avec d'autres programmes et en particulier avec les projets de développement rural financés par la Commission dans les zones défavorisées du Maroc, qui repose sur une approche intégrée et participative et des projets réalisés dans les secteurs sociaux.

Cette situation rejaillit naturellement sur l'ensemble du milieu rural dans son ensemble et au delà de l'agriculture : dégradation des ressources naturelles, déficit en infrastructures et services sociaux, faible qualité des ressources humaines, manque de ressources financières, autant de facteurs déclencheurs d'une pauvreté persistante. Et tout récemment, le contexte politique marocain a été marqué par le

lancement de deux initiatives royales majeures, à savoir « le Nouveau Concept d’Autorité » et « L’Initiative Nationale de Développement Humain »⁹¹.

3.2.1- Programme de lutte contre la pauvreté

Le Maroc compte une trentaine de millions d’habitants, dont 45% vivent encore en milieu rural. Globalement, l’agriculture occupe 43% de la population active, mais ce taux atteint 80% en milieu rural.

Les indicateurs sociaux du Maroc sont similaires à ceux d’un pays dont le revenu par habitant est faible. Le pays perd des places (de la 123ème en 2006 à la 126ème en 2007), en ce qui concerne son classement au niveau mondial en matière de développement humain, ce rang ne correspondant même pas à sa position en matière de « revenu per capita ».

Ces faibles performances en matière de développement humain, sont largement attribuées aux déficits dans les domaines de l’alphabétisation et la scolarisation. Ceci indique que ces performances sont en relation étroite avec la « valorisation des ressources humaines ».

Le niveau de pauvreté au Maroc est élevé. Il était en 2007 de 11 %. La part des personnes considérées comme économiquement vulnérables (à savoir, celles vivant entre le seuil de pauvreté et 50 % au-dessus de ce seuil) s’élève à 39,3 % en 2004. Mais la pauvreté au Maroc demeure essentiellement un phénomène rural, avec un taux de 22 %, soit trois fois celui du milieu urbain (7,9 %). Bien que la population rurale ne représente que 45 % de la population totale, les zones rurales abritent plus de 60 % des pauvres⁹².

En milieu rural, environ 75 % des pauvres tirent leurs revenus d’une agriculture pratiquée sur des SAU (surfaces agricoles utiles) restreintes et non irriguées.

⁹¹ Rapport de la banque mondiale (1 novembre 2007), informations rapportée par « la vie éco N° 4445, janvier 2008.

⁹² Il s’agit du taux de pauvreté relative. Ce taux exprime le pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté (ici « relative »), égal à une dépense de 1687 DH/mois pour un ménage urbain (5,6 membres) et 1745 DH/mois pour un ménage rural (6,4 membres).

Cependant la pauvreté varie considérablement selon les régions, car elle dépend de la qualité et de la disponibilité des ressources naturelles. Les régions montagneuses, dont les sols sont sujets à l'érosion, sont particulièrement touchées. Au sein des régions les plus touchées, certains groupes sont plus vulnérables que d'autres :

- les micro-propriétaires,
- les pêcheurs artisanaux,
- les paysans sans terre,
- les travailleurs salariés,
- les jeunes chômeurs
- et les femmes.

****Les révélateurs de la pauvreté :***

- Environ 11 % de la population rurale n'a pas accès à l'électricité ;
- 21 % de la population du pays n'a pas accès à une source d'eau potable ;
- Plus de 50% des villages ne dispose pas de routes praticables, ce qui rend difficile, l'accès au marché et aux services sociaux ;
- La même proportion de la population rurale a accès aux services de santé de base ;
- Par ailleurs, le Maroc ne dispose pas d'un système global de protection sociale pour les non salariés, (secteur informel et secteur agricole). La Caisse nationale de sécurité sociale est quasiment absente dans le monde rural et à peine 50 à 60.000 assurés relèvent du secteur agricole alors que les activités agricoles participent pour plus de 42% du marché national de l'emploi.

Présentation de l'INDH

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain, lancée par SM le Roi Mohammed VI en mai 2005, s'inscrit dans le cadre d'efforts en faveur du développement social. Elle prend solennellement à bras le corps la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la précarité dans les mondes urbains et rural (voir encadré ci-dessous).

Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

Tout en contribuant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, OMD, auxquels le Maroc a intégralement souscrit, l'INDH vise la réduction de la pauvreté et la promotion du développement. Elle se fixe en particulier les objectifs suivants :

- ✓ Réduire la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale,
- ✓ Instaurer une dynamique en faveur du développement humain,
- ✓ Reconnaître la dignité de l'homme,
- ✓ Renforcer la cohésion sociale.

Ainsi, le site de l'INDH apporte une présentation suffisamment claire de l'initiative, de ses programmes, de son financement et de son budget ainsi que de son dispositif institutionnel et sa démarche. En ce qui concerne cette dernière et en particulier le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, le processus instauré repose sur l'élaboration des ILDH (Initiatives locales de Développement Humain). L'ILDH a pour objectif d'élaborer un plan de développement communal (PDC) à partir d'un diagnostic participatif et d'une planification stratégique participative.

L'arbre de décision Ce PDC, centré sur le développement humain, inclut des projets à réaliser sur les fonds INDH et d'autres, plus complexes, à réaliser dans le cadre de programmes sectoriels nationaux. De là l'importance abondamment soulignée, de la nécessité de concertation et de convergence entre les projets INDH et ces programmes sectoriels, du rôle des Comités Provinciaux et Locaux de Développement Humain (CPDH, CLDH...), et de l'implication des services déconcentrés des ministères sectoriels et des autres acteurs, notamment l'autorité communale.

La contribution de la Coopération Internationale

Le programme d'aide de la Commission Européenne intitulé « Appui à l'INDH », vise à appuyer le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural de cette Initiative. Il a été élaboré et est mis en œuvre conjointement avec la coopération financière allemande (à travers la KeW).

Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

Le financement devant être assuré à hauteur de 20 % par la coopération internationale, plusieurs bailleurs de fonds contribuent à l'initiative (Allemagne, Japon, Chine, Italie,

Espagne, Arabie Saoudite, MCC, France). La Banque Mondiale, a apporté sa contribution avec un prêt de 100 millions de dollars et une assistance technique à la mise en œuvre de l'initiative. Et à juste titre les Termes de référence rappellent la coordination nécessaire entre des bailleurs de fonds qui soutiennent l'INDH pour assurer la réussite du programme.

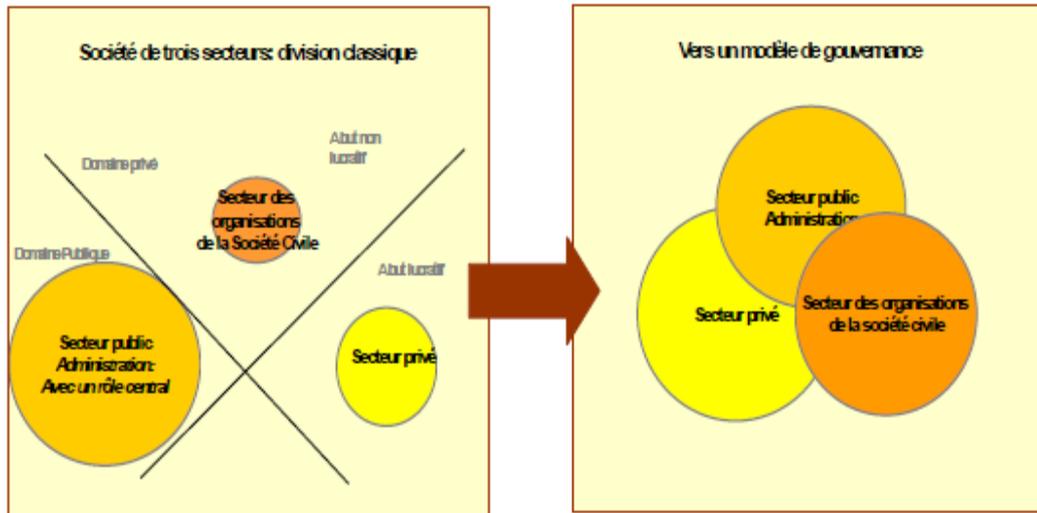
L'INDH est présentée comme une nouvelle approche de développement et un nouveau mode de gouvernance et pas comme un simple programme de lutte contre la pauvreté. Il constituerait un cadre prospectif de réorganisation des solidarités sociales et territoriales et une garantie d'efficacité des politiques publiques de développement social. Dans cet esprit, il faut insister sur deux des éléments de la nouvelle approche dans la politique de développement :⁹³

- ✓ L'implication des nouveaux acteurs et le passage à un système fondé sur la gouvernance
- ✓ Le nouveau paradigme en matière de développement.

La crise des structures publiques et le renforcement des sociétés civiles ont de fait produit une accélération du passage d'un système de gestion de la société fondé sur le gouvernement (c'est à dire sur le rôle central des acteurs publics en tant que planificateurs et réalisateurs des politiques publiques) à un système fondé sur la gouvernance (c'est à dire sur l'interaction croissante, sur la négociation et sur le partenariat entre une multitude d'acteurs publics, d'acteurs privés et d'acteurs de la société civile). Graphiquement, ce passage peut être formulé comme suit:

⁹³ *Rapport sur lutte contre la pauvreté et implémentation de L'INDH, partiel, p 08.*

Figure (I.11) : du système classique ver un système basé sur la gouvernance



Source : rapport sur lutte contre la pauvreté et implémentation de L'INDH, *partiel*, p 08.

Ce qui est essentiel dans un tel système de gouvernance c'est la reconnaissance des rôles bien précis des trois types d'acteurs concernés à savoir : l'administration publique, le secteur privé et la société civile. Les trois acteurs sont nécessaires et complémentaires et leur relation doit se situer dans un plan d'équilibre des forces, essentiel pour l'établissement des partenariats.

Ainsi, la consolidation d'un groupe d'acteurs passe nécessairement par la consolidation des autres groupes, et non pas, par la dépréciation des autres.

Il est évident que la société civile ne peut pas remplacer l'Etat mais il est tout aussi évident qu'elle doit participer au développement d'un territoire donné grâce à sa connaissance, très souvent exclusive, des problèmes en question sur le plan local, régional et même national.

PASC (Programme d'appui à la société Civile)⁹⁴

Project ID	00056248
Domaine d'intervention	Lutte contre la Pauvreté
Durée	Avril 2007 -Mars 2009
Statut	Encours
Modalité Gestion	DEX
Budget total	2.696.848,72 US\$
Coopération Italienne	2.594.033,00 US\$

⁹⁴ Colloque international, « La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques » Khadija ZAHl maître de conférences, département de sociologie, université Cadi Ayyad, Marrakech (Maroc) Nantes, 13 .14 et 15 juin 2007

Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

Déboursement total au 31.12.08 1.764.482,89 US\$

Fonds Régional pour la promotion de l'Emploi -FREPE

Ce programme d'appui à la lutte contre la pauvreté dans la région de Marrakech Tensift Al Haouz s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement social qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées notamment en répondant, d'une manière directe ou indirecte, à leurs besoins prioritaires en matière d'amélioration de revenus, de scolarisation, d'alphabétisation, de soins de santé de base, de logement social et d'emploi.⁹⁵

Project ID	00040636
Domaine d'intervention	Lutte contre la Pauvreté
Durée	2004- 2007
Statut	Encours
Modalité de Gestion	NEX
Budget	
Budget total	4.031.171 US\$
Déboursement total au 31.12.2008	2.475.735 US\$
	400.000 US \$
Contribution de plus de 100.000 US\$	
PNUD	
MDSFS	450.000 US \$
Region Marrakech Tensift Al Haouz:	900.000 US \$
ADS	450.000 US \$

3.2.2--Education

Le système d'éducation et de formation est la pierre angulaire d'une société juste, productive et solidaire. Les avantages que tire la société de son système éducatif ne se limitent pas seulement à la qualification professionnelle et à la socialisation, mais englobent aussi l'épanouissement des individus : formation d'un citoyen autonome, responsable et compétent qui contribue de façon active au devenir de son pays. L'allocation budgétaire à l'éducation et à la formation représente une ponction sur le PIB de 5,8% ; l'effort public paraît élevé eu égard aux résultats obtenus comparativement aux pays similaires. Un des objectifs assignés au système

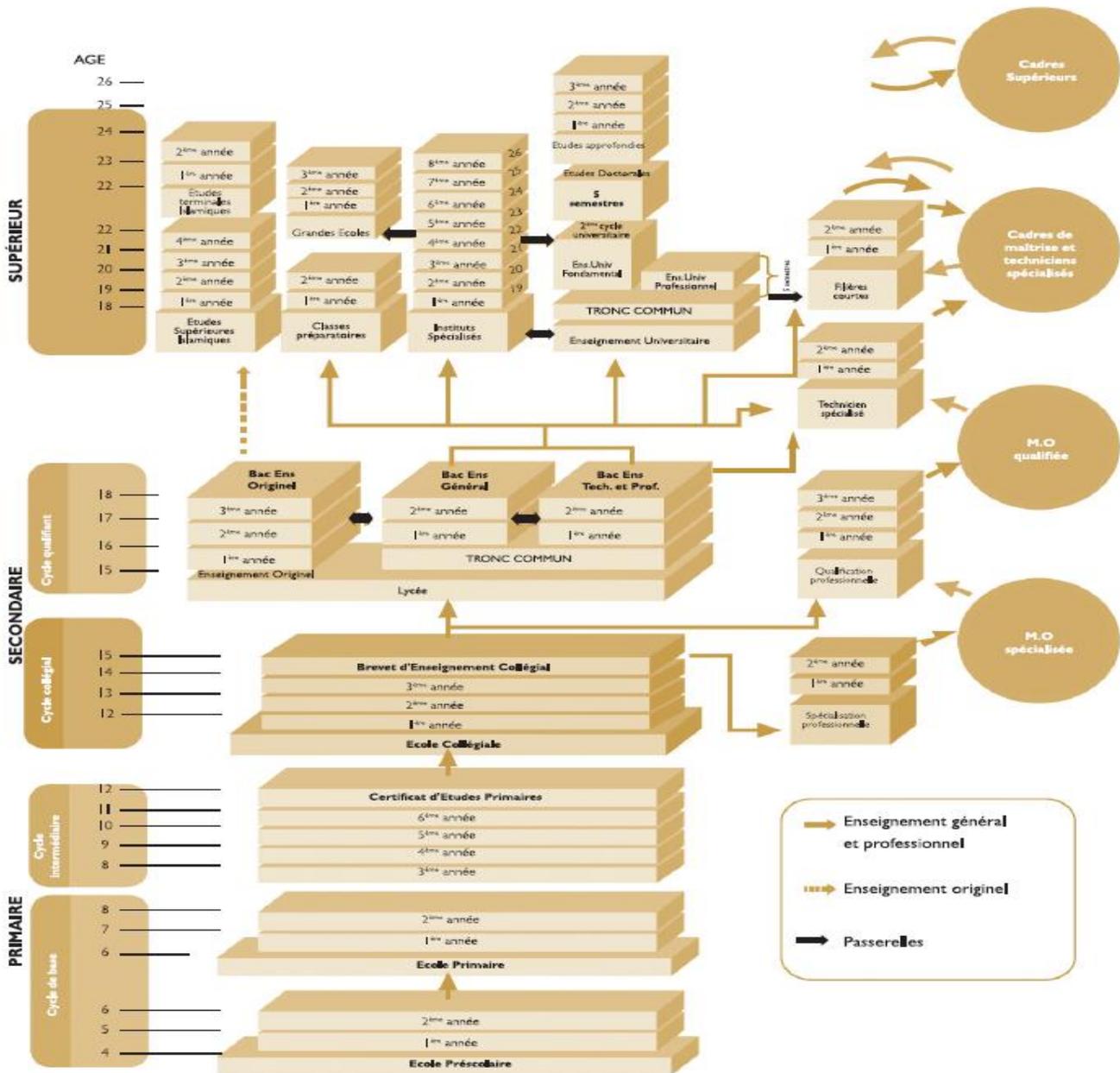
⁹⁵ Colloque international, « La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques »,idem.

Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

d'éducation et de formation par la Charte est celui de la démocratisation de l'école pour que celle-ci soit accessible à tous les enfants et jeunes marocains⁹⁶

⁹⁶ Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique, p12

Figure (I. 12) : structure du système national d'éducation et de formation



Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique, p13.

*Le budget de l'état alloué au système d'éducation et de formation :

Tableau (I. 11) : pourcentage du budget consacrer a L'éducation

Budget d'Education et de Formation en milliards de dirhams	34,8%
Budget d'Education et de Formation par rapport au PIB	5,8%

Source : Ministère des finances et de la privatisation (MFP), 2007.

Tableau (I. 12): répartition du budget globale d'éducation et de formation par rapport au PIB (en %)

Enseignement scolaire	4,75
Enseignement supérieur	0,92
Formation professionnelle	0,48
Alphabétisation	0,017
Education non formelle	0,006

Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique, p19.

En remarque que par rapport au produit intérieure brute le pourcentage consacrer à l'éducation et la formation est minime (5,8%), donc la répartition du budget / PIB ne donne pas plus d'intérêt a l'éducation nationale.

Tableau (I. 13) : budget de l'éducation et de formation en 2008 en Milliard de dirhams

Education nationale	31,4
Enseignement supérieur	6,1

Source : Loi de finances, 2008.

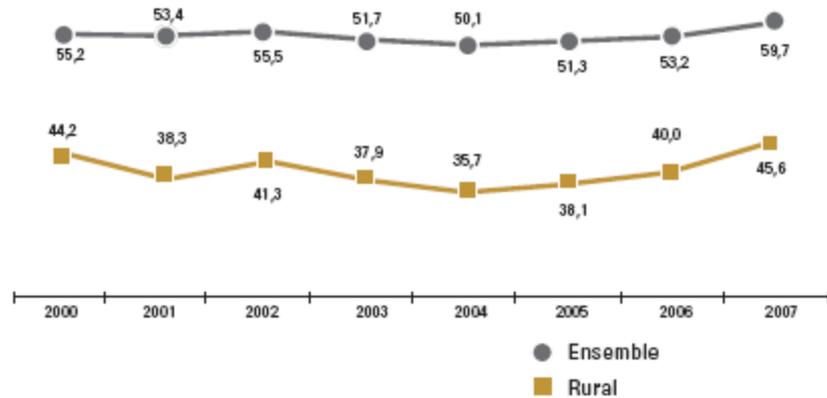
3.2.3-Extension et généralisation de l'enseignement

La charte entend par généralisation de l'enseignement « la généralisation d'une éducation de qualité à tous les enfants et jeunes du Maroc, au préscolaire, de l'âge de quatre à six ans, et au primaire et au collégial, de l'âge de six ans à quinze ans ».

**Enseignement préscolaire :*

Une généralisation en butte aux obstacles socioéconomiques. Reconnaisant l'importance de la contribution de l'enseignement préscolaire à la réussite scolaire des élèves, l'Etat marocain a promulgué, en 2000, la Loi N° 05-00 relative au statut de l'enseignement préscolaire.

Figure (I. 13) : Evolution du taux net de scolarisation au préscolaire



Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, p22.

En 2006-2007, 60% des enfants âgés de 4 à 5 ans sont préscolarisés. En fait, l'enseignement préscolaire privé n'est pas en mesure d'assurer la généralisation de l'enseignement préscolaire car une partie importante de la demande potentielle n'a pas les moyens de scolariser ses enfants dans le réseau privé.

La charte qui stipule que « les enseignements préscolaire et primaire seront intégrés pour constituer un socle éducatif cohérent, le primaire d'une durée de 8 ans composé de deux cycles : le cycle de base qui regroupera le préscolaire et le premier cycle du primaire et le cycle intermédiaire qui sera constitué du deuxième cycle du primaire ». La taille de la tranche d'âge de 4 à 5 ans oscillerait annuellement entre un million et un million deux cents mille enfants durant les vingt prochaines années, et le préscolaire privé est en disposition d'accueillir la moitié des effectifs. L'enseignement public devra donc à terme aménager entre 11000 à 13000 salles pour pouvoir généraliser l'enseignement préscolaire.⁹⁷

⁹⁷ Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique, p23.

a - Enseignement scolaire

La loi N° 04-00 modifiant et complétant le Dahir N° 1-63-071 du 25 Joumada II 1383 (13 novembre 1963) relatif à l'obligation de l'enseignement fondamental reconnaît l'éducation comme étant à la fois un droit et une obligation pour tous les enfants marocains des deux sexes ayant atteint l'âge de six ans. Elle est un droit, car l'Etat doit garantir une offre éducative de proximité sur l'ensemble du territoire marocain. Elle est aussi une obligation, car les parents et les tuteurs sont responsables de faire suivre cet enseignement à leurs enfants jusqu'à ce que ces derniers atteignent l'âge de 15 ans révolus.

Globalement les effectifs scolaires (primaire et secondaire) ont connu une croissance annuelle de 2,3% en passant de 5,1 millions en 1999-2000 à plus de 6 millions en 2006-2007, à raison de 65% des effectifs pour l'enseignement primaire, 24% pour le secondaire collégial et 11% pour le secondaire qualifiant.

Tableau (I. 14): Evolution, par milieu, de l'effectif des élèves scolarisés au primaire

Milieu	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total	3 669 605	3 842 000	4 029 112	4 101 157	4 070 182	4 022 600	3 943 831	3 939 177
Urbain	1 967 391	2 027 717	2 084 838	2 098 550	2 082 524	2 070 687	2 032 310	2 024 288
Rural	1 702 214	1 814 283	1 944 274	2 002 607	1 987 658	1 951 913	1 911 521	1 914 889

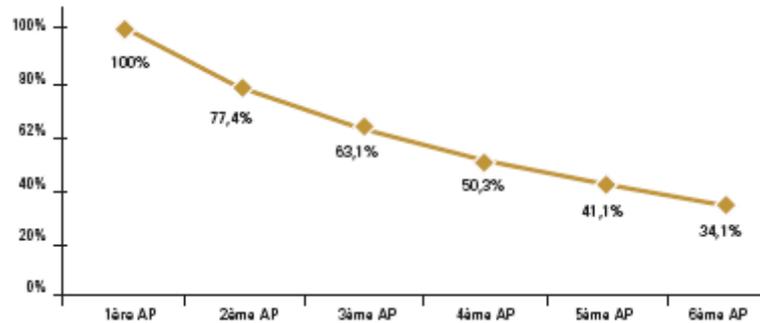
Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, p 20.

La décroissance des effectifs en milieu urbain est plus accentuée qu'en milieu rural. Cela s'explique, d'une part par une inscription à l'école des enfants ruraux relativement plus tardive et, d'autre part par un système scolaire en milieu urbain plus fluide qu'en milieu rural.

Quant à la scolarisation au primaire selon le genre, l'indice de parité entre les sexes atteint 87% en 2006-2007, ce qui traduit une tendance irréversible vers l'égalité des chances devant la scolarisation entre les filles et les garçons.

A titre de comparaison, les taux nets de scolarisation au primaire sont de 97% et 98% respectivement en Tunisie et en Egypte.⁹⁸

Figure (I. 14) : Taux d'achèvement sans redoublement au primaire en 2006-2007



Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, p22.

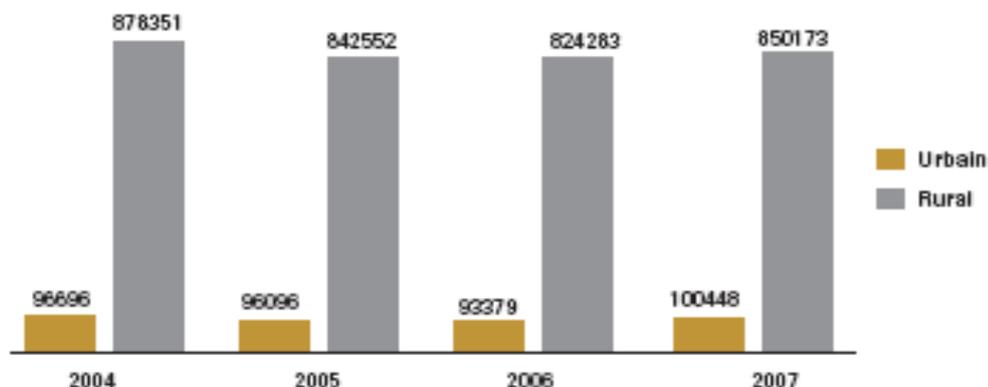
La charte préconise que 90% des élèves d'une cohorte d'inscrits en première année du primaire parviennent en fin d'école primaire, le taux de survie de la première à la sixième année primaire n'est que de 73% avec redoublement et seulement de 34% sans redoublement. Pour atteindre le seuil fixé par la charte, il faudrait que les taux de déperdition par niveau soient inférieurs à 0,7%.

Appui social

Afin d'encourager la demande en éducation et d'améliorer la rétention des enfants issus des familles défavorisées, l'Etat a accordé une grande importance au soutien social. Au niveau de l'enseignement primaire, ce soutien s'est manifesté, essentiellement, à travers l'élargissement du réseau des cantines scolaires. De plus, on assiste au concours des actions de plusieurs intervenants autour de l'école dans le but d'encourager la scolarisation.

⁹⁸ Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique, p22.

Figure (I. 15): Bénéficiaires des cantines scolaires au primaire



Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement, op cit, p22.

Les actions initiées dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain doivent être pérennisées. L'approche adoptée par certains pays d'Amérique Latine, notamment à travers les transferts de dons conditionnés par l'assiduité des élèves, semble être une alternative plus efficace.

b- Enseignement secondaire collégial

L'enseignement secondaire collégial, organisé en cycle d'une durée de trois ans, est ouvert à tous les enfants issus du primaire et détenteurs d'un certificat d'études primaires, En 2006-2007, le taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial est de 43% contre seulement 27% en 1999-2000.

46% d'une cohorte d'inscrits en première année du primaire parvient à la dernière année de la scolarité obligatoire, alors que la charte prévoit un taux de 80%.

Appui social :

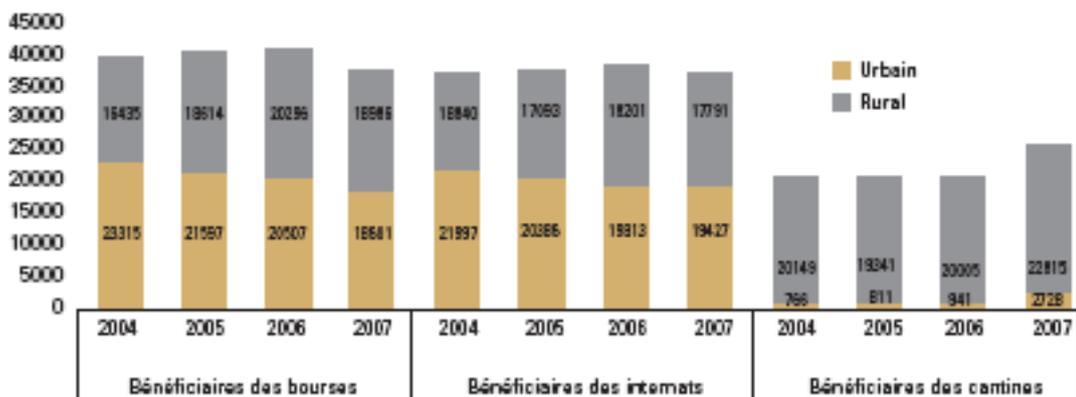
En ce qui concerne l'enseignement secondaire collégial, le soutien social concerne aussi bien les cantines scolaires que les internats (octroi de bourses). En plus de l'intervention de l'Etat, il y a lieu de noter l'action de certaines associations et des

ONG dans l'extension des Dour Attalib et Attaliba et ce, en partenariat avec le département de l'enseignement scolaire et les collectivités locales.

La politique de développement des initiatives de transport scolaire, au profit des élèves demeurant loin des établissements scolaires, est une initiative qui doit être développée quitte à ce qu'une partie tierce (bénéficiaires ou/et associations) participent au financement des frais de fonctionnement, surtout de carburant.

L'évolution du nombre de bourses octroyées dans l'enseignement secondaire collégial, durant la période allant de 2004 à 2007, témoigne d'une baisse des effectifs des bénéficiaires surtout en milieu urbain. Cela s'explique notamment par l'extension du réseau des collèges en milieu rural.

Figure (I. 16) : Bénéficiaires de l'appui social au secondaire collégial



Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, p30.

Le développement du partenariat est identifié comme un moyen efficace pour assurer cette implication communautaire. L'extension des transferts de dons conditionnés par l'assiduité des élèves au niveau du secondaire collégial, pourrait également contribuer à l'amélioration de la rétention scolaire et au renforcement de l'équité et de l'égalité des chances.

c- Enseignement secondaire qualifiant

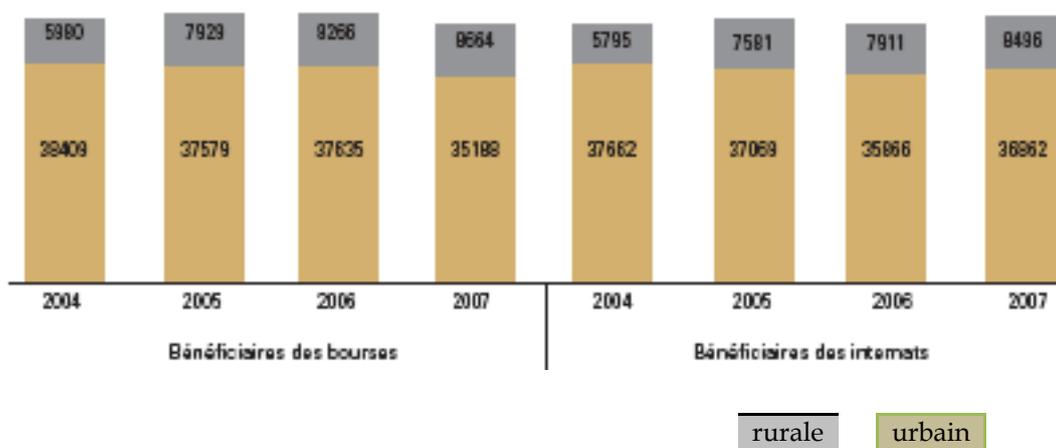
Contrairement aux cycles primaire et secondaire collégial qui connaissent ces dernières années une fluidité pratiquement constante, la fluidité au sein du secondaire qualifiant connaît des variations significatives d'une année à l'autre. En outre, l'accès au secondaire qualifiant n'est plus fixé au quota de 40% des élèves de troisième année collégiale, mais déterminé, entre autres, au niveau de chaque délégation par le nombre de places disponibles, selon la carte scolaire, dans les tronc communs.

Malgré l'appui social au profit des élèves, un nombre croissant des élèves admis à un niveau supérieur ou autorisés à redoubler une classe abandonnent l'école. En effet, l'effectif des non réinscrits au collégial public a atteint en 2006-2007 près de 103000 élèves, soit environ 7,7% de l'ensemble des élèves scolarisés au titre de la même année scolaire.⁹⁹

Appui social

En ce qui concerne l'enseignement secondaire qualifiant, le soutien social s'est manifesté par l'élargissement du réseau des internats et par l'octroi de bourses au profit des élèves. Le développement du soutien social apparaît à travers l'extension du réseau des internats aux nouveaux lycées accueillant les élèves ruraux déplacés.

Figure (I. 17): Bénéficiaires de l'appui social au secondaire qualifiant



⁹⁹ Conseil Supérieur de l'Enseignement, Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique, p25.

Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008.p34.

Les besoins en soutien social s'amplifient et les ressources de l'Etat sont limitées. Les charges liées à la scolarisation sont tellement élevées que les enfants issus des familles vulnérables décrochent à ce niveau. En effet, malgré leur capacité à poursuivre les études, ces élèves abandonnent précocement l'école à cause des coûts d'opportunité relativement élevés. Une analyse régionale ne fait apparaître aucune liaison significative entre les taux de pauvreté et l'appui social.

d- Enseignement supérieur

Les effectifs estudiantins (enseignement supérieur public et privé) ont atteint 370000 en 2006-2007, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,2%. La baisse des effectifs constatée en 2006-2007 par rapport à l'année universitaire 2005-2006 est due au passage au nouveau système LMD qui ne nécessite que trois années d'études pour obtenir le diplôme de licence.

La carte de répartition géographique des étudiants montre que quatre villes, à savoir

Rabat, Marrakech, Fès et le Grand Casablanca, accaparent à elles seules la moitié des étudiants.

Le taux net de scolarisation dans l'enseignement supérieur pour la tranche d'âge 19 à 23 ans ne dépasse guère 12%. A titre de comparaison, ce taux est de 45% et 80% respectivement en Jordanie et en Corée du sud.

En effet, 78% des diplômés de l'année universitaire 2006-2007 relèvent des branches littéraires et des sciences sociales.

Appui social

Sur le plan de l'enseignement supérieur, le soutien social s'est essentiellement concrétisé par la construction de cités universitaires et par l'octroi de bourses.

Malgré la création de nouveaux établissements universitaires, le nombre de résidents des cités universitaires n'a pas connu de changements significatifs depuis 1995.

L'effectif des résidents dans les cités universitaires est à peine égal à 35000 en 2007, soit, seulement, près de 13% de l'ensemble des effectifs de la population estudiantine.

De plus, on enregistre des disparités en termes d'hébergement entre les villes abritant les établissements universitaires.

Le partenariat avec les ONG dans le domaine de l'hébergement et de la restauration pour la population estudiantine est une initiative à renforcer. Par ailleurs, l'opération de parrainage des étudiants issus de milieux défavorisés par la Fondation Marocaine de l'Etudiant est une initiative louable qui mérite d'être élargie. Elle a permis à des étudiants issus des orphelinats et des maisons de bienfaisance de poursuivre des études d'enseignement supérieur privé de leur choix. Parallèlement, la fondation fait parrainer chaque bénéficiaire par un chef d'entreprise ou un cadre dirigeant pour le conseiller durant son cursus universitaire et l'assister pour son insertion dans la vie active.

e- Alphabétisation

Puisque l'analphabétisme est intergénérationnel, la lutte contre ce fléau social prend deux formes :¹⁰⁰

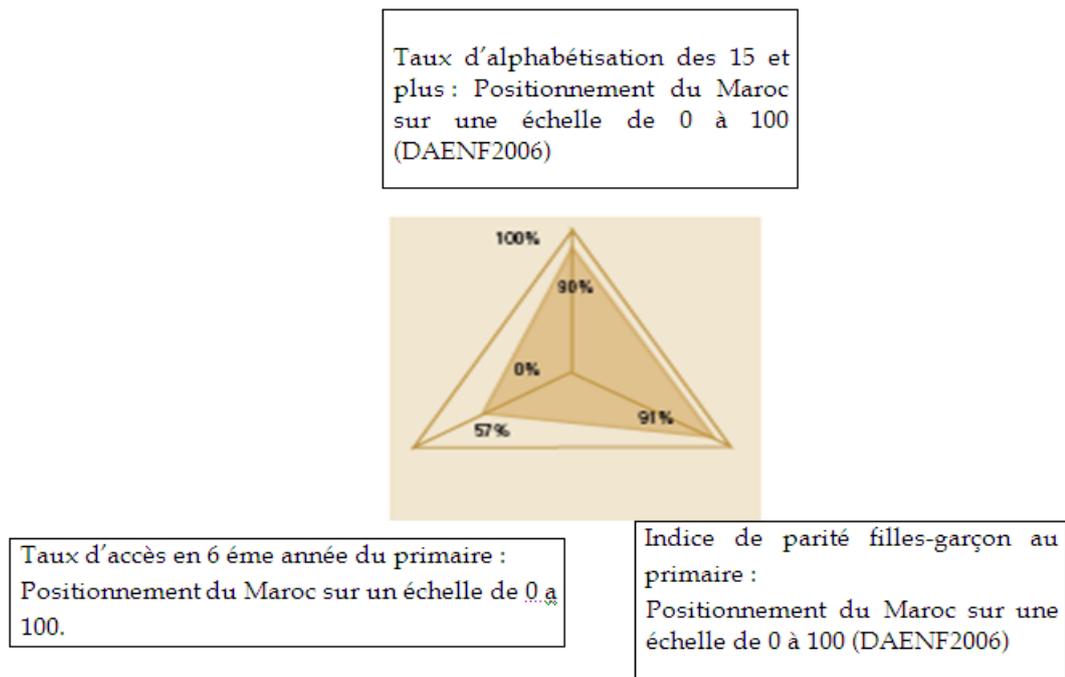
On se préoccupe d'abord des enfants non scolarisés ou ayant quitté l'école avant la maîtrise de la lecture et l'écriture. Un programme d'alphabetisation dit « Education non formelle » est conçu pour cette tranche; Des programmes de lutte contre l'analphabétisme destinés aux différentes catégories des adultes analphabètes.

Les résultats du RGPH 2004 révèlent un taux d'analphabétisme de 29,4% parmi la population urbaine âgée de 10 ans et plus, contre 60,5% dans le milieu rural. Ce taux est de 30,8% parmi la population masculine contre 54,7% parmi la population

¹⁰⁰ Conseil Supérieur de l'Enseignement ,Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique, p30.

féminine. De plus, l'analphabétisme augmente avec l'âge : alors que le taux d'analphabétisme est de 13,3% parmi les jeunes âgés de 10 à 14 ans, il atteint 74,3% chez les personnes âgées de 50 ans et plus, et 88% chez les femmes de cette tranche d'âges que l'on se réfère à la population âgée de 10 ans et plus ou à celle âgée de 15 ans et plus, les taux d'analphabétisme parmi la population féminine sont, partout, supérieurs de près de 50% à ceux relatifs à la population masculine.

Figure (I. 18): Triangle des objectifs de l'éducation pour tous



Source : Calcul interne sur des données du département de l'enseignement scolaire/ DAENF2006¹⁰¹

Consciente de ce fléau, qui d'ailleurs affecte négativement les indicateurs de développement éducatif de notre pays, l'autorité gouvernementale compétente a organisé le système de lutte contre l'analphabétisme selon quatre programmes complémentaires à savoir :

¹⁰¹ Conseil Supérieur de l'Enseignement, Rapport Annuel 2008.

Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

- ✚ Le programme général : programme annuel en partenariat avec le département de l'enseignement scolaire et qui s'adresse à tous les analphabètes âgés de 15 ans et plus ;
- ✚ Le programme en partenariat avec les secteurs gouvernementaux qui s'adresse à leur personnel analphabète et aux bénéficiaires de leurs services ;
- ✚ Le programme en partenariat contractuel avec la société civile : l'Etat apporte aux ONG qui opèrent dans le domaine le soutien technique, financier et logistique nécessaire ;
- ✚ Le programme des entreprises qui s'adresse à leurs employés analphabètes et ce dans le cadre des Contrats Spéciaux de formation.

Le programme de lutte contre l'abandon scolaire qui s'inscrit dans l'approche préventive mis en place depuis 2005/2006 à travers l'instauration de cellules de veille au sein des établissements scolaires pour le diagnostic des causes de risque d'abandon et l'organisation de soutien éducatif au profit des élèves à risque (pédagogique, social et psycho relationnel).

Les acquis scolaires

Les évaluations internationales des acquis scolaires sont des enquêtes qui analysent des échantillons d'élèves dans des pays différents et comparent leurs résultats.

Les résultats réalisés en termes de performances scolaires peuvent être synthétisés de la manière suivante :

Enquête TIMSS 2003

La troisième enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TIMSS), organisée par l'association internationale d'évaluation du rendement scolaire (IEA), a lieu tous les quatre ans et vise l'évaluation, la comparaison et l'explication des acquis des élèves en mathématiques et sciences au primaire et au collégial.

Enquête PIRLS 2006

L'enquête PIRLS, organisée par l'IEA, porte sur l'évaluation des acquis en matière de lecture et de compréhension des élèves de la 4^{ème} année de l'enseignement primaire.

3.2.4-Tendance des dépenses publiques

La problématique du financement de l'éducation au Maroc se pose en termes non seulement de contraintes de plus en plus fortes, mais aussi de besoins croissants. Comment relever ces défis dans un contexte où l'effort public en matière de financement a atteint des seuils qui ne laissent que peu de marges de manœuvre à l'Etat?¹⁰²

L'engagement financier de notre pays en matière d'éducation et de formation est relativement important puisque la dépense publique d'éducation s'établit en 2007 à 5,8% du PIB. Ce niveau de dépense place le Maroc parmi les pays qui consacrent le plus de ressources publiques à leur système d'éducation. A titre d'exemple, la Tunisie consacre 8% de son PIB à son système d'éducation, alors que l'Egypte lui consacre environ 1,4% de son PIB.

L'analyse des dépenses consacrées à l'éducation et à la formation révèle un certain nombre de constats. On constate une augmentation absolue des dépenses courantes dans ce secteur. Elles ont atteint 31 milliards 773 millions de dirhams en 2006 contre 23 milliards 953 millions de dirhams en 2002.

Les comparaisons internationales des dépenses consacrées à l'éducation en termes de pourcentage du PIB nous révèlent que le Maroc se situe au même niveau que la Bolivie, et à un niveau élevé par rapport à d'autres pays d'Amérique Latine et d'Europe.

D'après les données de l'UNESCO de 2005, le Maroc est l'un des pays qui affiche aussi bien l'espérance de vie scolaire la plus faible et la proportion la plus élevée des enfants non scolarisés par rapport à la population d'âge scolaire. Ainsi, avec un effort financier relatif en éducation semblable à la Tunisie, l'espérance de vie scolaire du

¹⁰² Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique, p42.

Maroc est largement inférieure à la plupart des pays ayant des caractéristiques socioéconomiques similaires.

Les ressources affectées au département de l'enseignement scolaire sont passées de 17,3 milliards de dirhams en 1999 à 28,6 milliards de dirhams en 2007, soit en moyenne une croissance annuelle de 6,5%. Ainsi, ce sous-secteur s'accapare à lui seul presque 83% du total des dépenses publiques consacrées à l'éducation.

Tableau (I. 15) : Quelques déterminants de l'abandon scolaire de 404 communes rurales¹⁰³

Taux déscolarisation	coef	p-value
IE*	0.19	0.023
IDC**	-0.17	0.913
TV*	0.47	0.000
présence du collège *	-2.44	0.000
présence du lycée*	-4.11	0.000
Constante **	-4.00	0.442

Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, p90.

1-Financement de l'enseignement supérieur

Le budget alloué par le ministère de tutelle aux différentes institutions est réparti selon le nombre d'étudiants inscrits. C'est la seule ressource financière dont dispose l'enseignement supérieur public compte tenu de la gratuité totale des études.

Le budget du secteur de l'enseignement supérieur est ventilé comme suit :

Budget de fonctionnement : de 3,9 milliards de DH en 2004, ce budget s'élève à 4,8 milliards de DH en 2007 ;

Budget d'investissement : 720 millions de DH en 2007 contre 398 millions de DH en 2004; L'analyse de l'évolution des dépenses de fonctionnement des universités révèle que la rubrique du personnel a enregistré la hausse la plus significative ces dernières années. En effet, le taux d'accroissement annuel moyen a atteint 12,4% contre près de 2,2% pour l'ensemble des dépenses durant la période allant de 2003 à 2007.

¹⁰³ IE : Indice d'inégalité, IDC : Indice de développement communal, TV : Taux de vulnérabilité
*le paramètre est statistiquement significatif, ** statistiquement non significatif.

2-Financement de la formation professionnelle

2,1 milliards de DH en 2001 à 2,9 milliards de DH en 2007, soit une croissance annuelle de 6%. Le budget général de l'Etat couvre près de 74% de ces dépenses. La contribution privée (ménages et investissement privé) est de 21% auxquelles s'ajoutent les dons mobilisés dans le cadre de la coopération internationale.

L'ensemble des dépenses publiques relatives à ce secteur représente globalement l'équivalent de 0,33% du PIB entre 2001 et 2007.

A titre comparatif, le Maroc fait partie des pays où le financement de la formation professionnelle est relativement élevé. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques réelles de ce secteur sont de 0,3% en France, 0,28% au Portugal et 0,24 en Italie. Les données financières disponibles ne permettent pas d'étudier l'efficacité des moyens engagés.

3-Financement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle

Le budget alloué à l'alphabétisation est passé de 73,8 millions de dirhams en 2001 à 102,9 millions de dirhams en 2006 contre seulement 20,52 millions de dirhams et 33,3 millions de dirhams à l'éducation non formelle durant la même période. Ces niveaux de financement de ce sous-secteur appellent les remarques suivantes:¹⁰⁴

Malgré l'importance de ce sous-secteur dans le cadre de la politique nationale de l'éducation, la part des ressources qui lui sont consacrées demeure relativement faible eu égard à l'ampleur d'une part de l'analphabétisme et, d'autre part aux effectifs des jeunes non scolarisés et des abandons scolaires ;

- ✚ Ce sous-secteur fonctionne suivant la stratégie du faire-faire fondée sur le partenariat avec des rôles et des responsabilités précis pour chacun des partenaires ;

¹⁰⁴ Tunisie, *Performances à partager*, L'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur «FIPA-Tunisia», mars 2009, p36.

- ✚ Le financement de l'alphabétisation est davantage assuré par l'Etat qui subventionne les activités des ONG et le programme général ;
- ✚ Le financement de l'éducation non formelle est assuré par les fonds publics.

Qu'en est il des Coûts unitaires ?

L'analyse des coûts unitaires apporte un autre éclairage sur l'efficacité du système national d'éducation et de formation.

En 2005, le coût unitaire de l'enseignement primaire s'établit à 3 495 dirhams au primaire, 5463,5 dirhams au collégial et 7366 dirhams au secondaire qualifiant. Par rapport à 2004, ces coûts ont connu une augmentation de l'ordre de 6,9% au primaire, 3,2% au collégial et 4,3% au secondaire qualifiant.

Lorsqu'on se réfère aux comparaisons internationales, on constate que le Maroc consacre une portion plus importante de sa richesse nationale par habitant, soit 21% de son PIB/habitant au cycle du primaire alors que la moyenne de la région de l'Afrique du Nord est de 11% du PIB par habitant (BREDA-UNESCO-2006).¹⁰⁵

3.3- Tunisie

La Tunisie est le premier pays dans la rive sud de la Méditerranée et en Afrique, selon le rapport mondial sur la compétitivité 2009-2010 élaboré par le Forum économique mondial de Davos, ayant la 40^e place sur 133 pays développés et émergents en matière de compétitivité globale. La Tunisie affiche un taux de croissance de 3%, malgré la crise économique mondiale.¹⁰⁶

Elle se distingue depuis une décennie par une croissance soutenue et continue. Ainsi, malgré l'instabilité persistante de l'économie mondiale, la Tunisie poursuit sa volonté de diversification et d'édification d'une économie basée sur la connaissance et les activités à haute intensité technologique. La crise mondiale de 2008 n'a pas empêché pour autant la Tunisie d'enregistrer une croissance de l'ordre de 3 % en 2009 et qui devrait atteindre 4 % en 2010.

¹⁰⁵ Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, op cit, p 95

¹⁰⁶ Rapport de suivi 2009 de la Tunisie http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/progress2010/sec10_514_fr.pdf.

Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

Le secteur des services et celui des industries manufacturières représentent respectivement 42,7 % et 17,6 % du PIB.¹⁰⁷

Le programme présidentiel place au cœur de ses priorités l'amélioration du niveau et de la qualité de vie avec une augmentation du revenu moyen annuel de 5.000 dinars actuellement (environ 2600 euros) à 7.000 dinars (environ 3600 euros) en 2014¹⁰⁸.

En juillet 2009 des conseils régionaux du développement durable ont été créés dans les gouvernorats.

3.3.1-L'évolution de la pauvreté en Tunisie

La population totale du pays est de 8,8 millions habitants (recensement 1994) avec 61 % vivant dans des communes urbaines et 39 % ruraux. ¹⁰⁹

Le taux de pauvreté s'est établi à 4.2% en 2000¹¹⁰, contre 6.7% en 1990 et 12.6% en 1980. en 2009 Le taux officiel de pauvreté est de 3,8%,¹¹¹ mais des analyses récentes estiment que 11% de la population vit avec moins de 2 dollars (1,4 euro) par jour.

Le Fonds de solidarité nationale continue à financer de nombreux projets destinés à éradiquer la pauvreté dans les zones très défavorisées disposant de peu d'infrastructures.

¹⁰⁷ Tunisie, Performances à partager, L'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur «FIPA-Tunisia», mars 2009, p07.

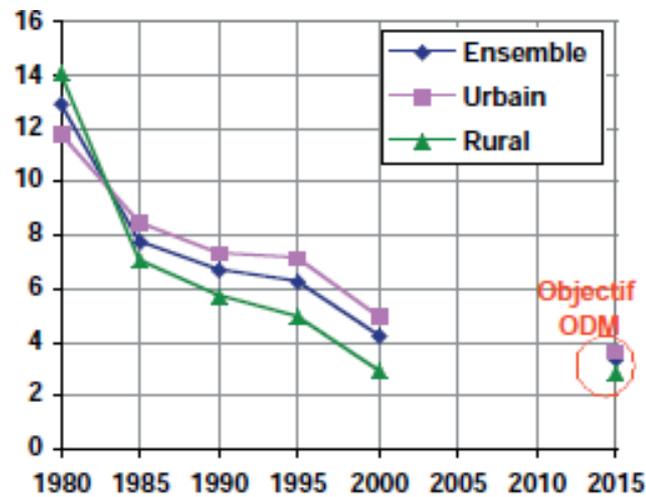
¹⁰⁸ Rapport de Suivi Tunisie, COMMISSION EUROPÉENNE, DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION Bruxelles, 12/05/2010, SEC(2010) 514, P07.

¹⁰⁹ Ahmed Souissi ,TUNISIE Enjeux et politiques d'environnement et de développement durable, Plan Bleu, Centre d'activités régionales, 2000.P01

¹¹⁰ Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, PNUD-papport.AnFr.indd Nations Unies, Mai 2004, p05.

¹¹¹ L'UE et la Tunisie, Rapport de suivi PEV 2009, Dossier de presse, En pi Info Centre, Mai 2010, www.enpi-info.eu

Figure (I. 19). Taux de pauvreté (%) par rapport aux OMD



Source. Enquête sur le budget et la consommation des ménages INS 2000.

3.3.2-Programme Indicatif National (PIN) de la Tunisie

Le budget global de l'aide bilatérale de l'Union européenne en Tunisie au titre de l'Instrument Européen de Partenariat et de Voisinage (IEPV) pour la période 2011-2013 s'élèvera à 240 M€, soit l'équivalent d'une moyenne de 80 M€ par an, selon le Programme Indicatif National (PIN).¹¹²

Cette affectation sera répartie entre 4 secteurs prioritaires, qui sont:

1. L'emploi;
2. Le programme de Soutien à l'intégration ;
3. Le programme de Soutien aux entreprises;
4. La justice.

La Tunisie a poursuivi ses efforts dans le domaine de la politique sociale, avec des résultats satisfaisants en ce qui concerne la couverture des soins de santé, l'éducation, la lutte contre la pauvreté et la protection des droits des femmes.

¹¹² L'UE et la Tunisie, op cit, Mai 2010, www.enpi-info.eu

3.3.3- Un système éducatif moderne

L'accès à l'école pour tous les enfants en âge d'être scolarisés est une option admise en Tunisie depuis la promulgation en 1958, soit deux ans seulement après l'indépendance, de la première législation en matière d'éducation. Cette loi de 1958 prévoit dans son article deux que «l'accès à l'éducation et à l'instruction est ouvert à tous les enfants à partir de l'âge de 6 ans...».113

En allouant le ¼ de son budget, 6,9 % et 1,19 % de son PIB respectivement à l'éducation et à la R&D, la Tunisie n'a pas cessé d'investir dans son système éducatif pour l'adapter aux besoins de l'économie. Gratuit et accessible à tous, il est reconnu parmi les meilleurs du monde.

La Tunisie est le premier pays de la rive sud de la Méditerranée et en Afrique pour :

- ❖ La disponibilité des scientifiques et des ingénieurs,
- ❖ La qualité de ses institutions de recherche scientifique,
- ❖ La disponibilité des technologies les plus récentes, selon le rapport mondial sur la compétitivité 2009-2010, élaboré par le Forum économique mondial de Davos.

Tableau (I. 16): Qualité du système éducatif

RANG	PAYS	SCORS
7	Belgique	5.6
19	Tunisie	4.9
24	France	4.8
27	Allemagne	4.7
78	Espagne	3.4
79	Turqui	3.4
87	Italie	3.3
112	Maroc	2.9
123	Egypte	2.6

Source : Tunisie, Performances à partager, FIPA-Tunisia», 2009, p11.

La Tunisie poursuit l'effort de modernisation de son système d'éducation. Afin d'appuyer Ce processus, la Commission européenne a décidé, en octobre 2009, de

¹¹³ Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, - 2004, p08.

financer un programme d'appui à l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et l'emploi s'élevant à 65 millions d'euros.

3.3.4- Une formation professionnelle adaptée

La formation professionnelle, en particulier celle des jeunes, a été identifiée comme une des quatre grandes priorités du gouvernement dans le domaine du développement du capital humain¹¹⁴

En 2009, le dispositif de formation professionnelle en Tunisie comptait 212 centres publics répartis sur l'ensemble du territoire, assurant la formation de 110 600 apprenants et stagiaires dans 451 spécialités couvrant l'ensemble des secteurs économiques.

3.3.5-Un enseignement supérieur de qualité

Le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur public est passé, de 17 257 étudiants en 1975 à 360 000 étudiants en 2009, les jeunes filles ont représenté 59,5 % de cet effectif.

Tableau (I. 17): Statistiques sur la relation entre croissance économique, Inégalités des revenus et pauvreté : Cas de la Tunisie

	1990	1995	2000	2005	2010
Taux de Pauvreté Nationale	6.7%	6.2%	4.2%	4.2%	3.4%
PIB réer par tête en Dinar Tunisien	1361	1523	1797	1854	1920
Indice de GINI	0.401	0.417	0.409	0.402	0.392

Source: Les enquête sur les dépenses de consommation et le budget des ménages, INS (1990, 1995, 2000,2005 et 2010).

Ce tableau montre que la croissance économique augmente entre les années 1990-2010 grâce à un meilleur partage des fruits de la croissance entre toutes les couches

¹¹⁴Rapport de Suivi Tunisie, *Op cité*, 12/05/2010,p17.

sociales. Le taux de pauvreté est passé de 40% dans les années 60 à 7% au milieu des années 90 et ramené à 4.2% en 2000.¹¹⁵

3.3.6-La tendance des dépenses publiques

En matière d'éducation :

Au cours de la dernière décennie, les pouvoirs publics ont fortement encouragé l'activité R&D. Le système national de la recherche scientifique a évolué à un rythme soutenu.

En 2008, la Tunisie comptait 19 623 chercheurs, 146 laboratoires et 640 unités de recherche. En 2009, l'Agence nationale de Promotion de la Recherche et de l'Innovation a été créée.

Tableau (I. 18): Part des dépenses en R&D dans le PIB En %

2001	0,53
2006	1,07
2011	1,25
2014	1,50

Source : Ministère du Développement et de la Coopération internationale.

On remarque qu'il y a une évolution dans les dépenses consacrées à l'éducation passant de 0,53°/° en 2001 pour arriver à des prévisions de 1,50°/° en 2014.

En matière de développement humain :

Tableau (I. 19): présentation de quelque indice (Tunisie)

Indice de développement humain	0,769
Parité de pouvoir d'achat	7 900 \$
Taux de pauvreté	3,8 %
Taux d'activité des femmes 2	5,4 %

Source : Tunisie, Performances à partager, FIPA Tunisia», 2009, p22.

¹¹⁵BESBES Lobna1,BOUJELBENE Younes, *Croissance économique, inégalité et pauvreté : Cas des pays de l'UMA 6ème colloque international ,juin 2010,op cit , P8.*